

SAINT PAL DE SENOUIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
07 janvier 2019

DETR

Les travaux de goudronnage sont terminés. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 sera versée début 2019.

PRLF

Le rendu du dossier Parc Régional Livradois Forez est présenté aux Conseillers.

Cette étude s'inscrit dans un projet expérimental réalisé sur 11 territoires du Massif central grâce à l'association InterParcs Massif Central, qui a missionné un bureau d'études spécialisé en environnement pour réaliser ce travail.

L'objectif était d'évaluer l'intérêt et la pertinence d'un outil appelé « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) pour répondre à différentes problématiques environnementales locales.

Matériel roulant

Une révision générale est programmée pour la mini pelle et le tractopelle par l'entreprise Case.

Pouzzolane

La livraison a été effectuée fin septembre.

Section

Bois de chauffage de la Section de Clersanges Pissis Molimard Le Sap : les 7 derniers lots prévus n'ayant pas été abattus ils le seront par un professionnel Jacques Pascal

DETR 2019

Le Conseil Municipal inscrit en DETR 2019 le bâtiment dit annexe de la salle des fêtes.

Compte rendu

Alain Fouillit et Claude Tisseur font le point sur une réunion organisée par le Sénateur Duplomb. Entre autre sujets évoqués : l'arrêt des gros regroupements, le retour à la proximité...

Dégâts tempête

La propriétaire a fait évacuer l'arbre tombé sur le site de la station du Bourg.  
15 m de grillage sont à changer.

Travaux Agent Technique

La liste des travaux de Paul Devidal est dressée par le Maire.

Eau Assainissement

La perte des compétences a entraîné la fin de la coopération entre la commune et le Syndicat des Eaux du Brivadois. Cela s'est fait sans information ni concertation et après une réunion fin 2018 au cours de laquelle il avait été demandé de conserver ce Syndicat pour la gestion du réseau.

Mis devant le fait accompli, il a été impossible de maintenir le fonctionnement actuel qui donnait entière satisfaction grâce à des techniciens efficaces et compétents. L'agglomération du Puy en Velay travaille avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Puy en Velay. Alain Fouillit a eu beaucoup de mal à joindre le directeur et le président. Jusqu'à aujourd'hui, M. Clémensat Président du SGEB reste injoignable et ne répond pas aux messages laissés.

CAPEV

Se pose la question du maintien de la Commune dans la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

L'élément déclencheur est la perte de la compétence Eau et Assainissement et le nouveau fonctionnement qui est mis en place par l'Agglomération. Départ du Syndicat des Eaux du Brivadois dont les techniciens connaissaient parfaitement le réseau. Fixation des tarifs par l'Agglomération avec des augmentations annoncées très conséquentes.

De plus la taille et le fonctionnement de la CAPEV ne convient absolument pas à la petite commune de Saint Pal de Senouire qui est broyée par la machine communautaire.

Des contacts et des conseils ont été pris auprès de responsables départementaux.

Il est à noter que la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier est composée majoritairement de petites communes. Les compétences Eau et Assainissement pourraient être conservées par la commune jusqu'en 2026 : sauf pour les tarifs. Le Syndicat des Eaux du Brivadois pourrait continuer la gestion du réseau.

La Commune rejoindrait l'arrondissement de Brioude.

Des communes de la CCRHA touchent notre commune : Collat, Montclard, Berbezit, Ste Marguerite.

En ce qui concerne le ramassage scolaire une convention devrait pouvoir être signée entre les Communautés pour maintenir les 9 élèves à La Chaise Dieu pour maintenir les écoles de notre secteur : information Michel Joubert.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la réflexion sur le départ de la CAPEV et de l'adhésion à la CCRHA avec l'organisation d'un référendum qui clôturerait une campagne d'information auprès des électeurs de Saint Pal de Senouire.

Des délibérations devront être prises dans le même sens par la Commune de Saint Pal de Senouire, la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et ses communes, la Communauté de Communes des Rives du Haute Allier et ses communes.

Le Préfet de la Haute Loire aura le mot de la fin pour décider du sort de notre Commune.